

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination et du management
de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
Affaire suivie par Mme Julie PICHOT
☎ 02 40 41 21 60
✉ julie.pichot@loire-atlantique.fr

Nantes, le **- 4 DEC. 2015**

COMPTE-RENDU

Commission de Suivi de Site de l'Écarpière

Jeudi 24 septembre 2015 à 9h30

La commission de suivi de site de l'Écarpière s'est déroulée le jeudi 24 septembre 2015 en mairie de Gétigné sous la présidence de **M. Emmanuel AUBRY**, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Étaient présents :

- **M. Yoann TERLISKA**, représentant la directrice générale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- **M. Pascal GUILLAUD** et **M. Christophe ARDOIS**, représentants de la division de Nantes de l'Autorité de Sûreté Nucléaire,
- **Mme Christine ARNAUD**, représentante du Directeur départemental des territoires et de la mer de Loire-Atlantique,
- **M. François GUILLOT**, maire de Gétigné,
- **Mme Marie-Claire STAREL**, maire de Saint-Crespin-sur-Moine,
- **Mme Michèle LE STER**, première adjointe au maire de Vertou,
- **M. René COUPRIE**, représentant de l'Amicale des anciens mineurs de la COGEMA Vendée,
- **M. BARBONNEAU Hubert** et **M. PICHAUD**, représentants de l'Association des anciens mineurs de la COGEMA,
- **M. PASQUEREAU Jean-Marie**, **Mme GAUTHIER Marie-France**, **M. POIRIER Raymond** et **M. BAUDRY Guy** représentants de l'Association « Moine et Sèvre pour l'Avenir »,
- **M. Claude BORD**, représentant de l'Union Départementale des associations de protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie en Loire-Atlantique,
- **M. Bernard COVEZ**, **Mme Isabelle BLANC-POTARD** et **M. Alex ALLAIRE**, représentants d'AREVA.
- **Mme Laurence CHANUT** et **Mme Julie PICHOT**, bureau des procédures d'utilité publique de la préfecture de la Loire-Atlantique,

Étaient excusés, les représentants de :

- Préfecture de Maine-et-Loire,
- Agence Régionale de Santé des pays de la Loire,
- Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire,
- Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble nantais,
- Syndicat de défense des appellations d'origine contrôlées Muscadet (SDAOC),
- Association Sèvre nantaise et ses affluents,
- Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)

Les documents de séance suivants ont été envoyés par mail aux membres 14 jours avant la date de la commission :

- ① Diaporama de la surveillance environnementale 2014
- ② Bilan du recensement des stériles et du plan radon
- ③ Point avancement du projet de stockage de terres et sédiments à l'Ecarpière

Monsieur GUILLOT, maire de Gétigné, souhaite la bienvenue aux membres de la commission de suivi de site (CSS) de l'Ecarpière avant de laisser la parole à M. le président, Emmanuel AUBRY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique qui annonce l'ordre du jour de la CSS.

1 - Approbation du compte-rendu de la dernière CSS du 19 juin 2014

M. le président demande aux membres s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la précédente séance.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir a une remarque (page 3 du compte-rendu) sur la radioactivité naturelle. L'ASN rappelle que les limites de dose pour le public fixées dans la réglementation s'appliquent à l'exposition due aux activités nucléaires. Elles n'incluent pas l'exposition aux rayonnements naturels.

Concernant le taux de 15mSv/an relevé dans une cour par le maire de Saint-Crespin-sur-Moisne, l'ASN souhaiterait que des précisions lui soient données sur le lieu exact.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir signale une erreur dans le compte rendu où il est fait mention d'un seuil d'action à 0,4 mSv/an. En effet, les deux seuils proposés par AREVA sont : 0,3 mSv/an et 0,6 mSv/an. Elle précise qu'elle est favorable à une décontamination totale.

M. AUBRY annonce que le compte-rendu est approuvé, sous réserve de la prise en compte de ces précisions.

2 - Bilan de la surveillance environnementale 2014

Ce bilan est présenté par M. Alex ALLAIRE, responsable de site Areva Mines. Il énonce les résultats des différents points de surveillance du site : l'eau, les sédiments et bio indicateurs, l'air et la chaîne alimentaire.

Concernant le rejet des eaux après traitement dans la moine, M. ALLAIRE estime que les résultats démontrent la qualité du traitement effectué et le respect des prescriptions des arrêtés préfectoraux. Des remarques sont formulées sur l'augmentation entre 1993 et 2014 de la teneur en uranium soluble de 0,016mg/litre à 0,024mg/litre. La société Areva explique que le process est fait pour traiter le pH et le radium et non l'uranium. De plus, M. Covez précise que cette évolution n'est

pas significative. Il indique également que la société travaille à l'amélioration du traitement des eaux.

Une remarque est ensuite faite au sujet des sédiments de la moine. Il serait intéressant de pouvoir comparer les résultats à ceux faits dans le milieu naturel de référence afin de mieux les apprécier. La société tiendra compte de cette remarque pour les bilans à venir.

M. ALLAIRE présente la Dose Efficace Ajoutée (DEA) en 2014. La DEA est calculée à partir de prélèvements dans les villages et permet d'analyser la qualité de la chaîne alimentaire. On constate que cette valeur peut être légèrement supérieure à 1mSv/an pour un enfant et pour un adulte alors que ces écarts n'étaient pas aussi importants en 2010. M. COVEZ précise qu'il y a une incertitude de l'ordre de 10 à 30 %. L'ASN explique que même si on dépasse la valeur réglementaire admissible pour le public, cette valeur de 1mSv/an n'est pas un seuil sanitaire et ne justifie pas de prendre des actions de protection de la population au regard des seuils définis dans la réglementation. M. COVEZ ajoute qu'il est difficile d'éliminer le radon, il n'y a pas d'inquiétude à avoir mais une surveillance est nécessaire et rappelle que les stations de référence n'aboutissent qu'à une estimation. Mme STAREL ajoute qu'il faut suivre attentivement ce point pour observer si l'augmentation persiste.

M. ALLAIRE termine sa présentation par le suivi des digues, la dernière visite a eu lieu en 2015 et n'a pas relevé d'anomalie (il n'y a pas eu de visite en 2014).

Les membres de la commission sont invités à poser leurs questions sur le bilan environnemental qui a été présenté.

Mme GAUTHIER souhaite présenter une note, rédigée par la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité). Des mesures radiométriques et des prélèvements d'échantillons ont été réalisés le 22 mai 2014. Sur la base de ces résultats, la CRIIRAD recommande à l'Administration de revoir certaines prescriptions imposées à AREVA.

Mme GAUTHIER considère ces résultats comme inquiétants car les eaux de la frayère analysées paraissent 10 fois plus chargées que les chiffres annoncés par AREVA sur le site de Gaudu, notamment en ce qui concerne l'aluminium, le sulfate et la qualité du pH.

Le président précise que compte tenu de la transmission tardive de ce document, il n'a pas pu être porté à la connaissance des membres de la commission. Il précise qu'il sera analysé par les services de l'État et des réponses seront apportées au terme de cette expertise. La note sera jointe au compte-rendu de la commission, comme demandé par M. BORD.

L'ASN confirme qu'elle n'a pas eu connaissance de ce rapport, avant la commission. La question d'une mise à jour des textes et d'une réglementation plus stricte du site est posée. Aucune réponse n'interviendra avant une expertise du document de la CRIIRAD par les services de l'État.

M. COVEZ précise qu'il est difficile d'appréhender les résultats dans la mesure où les méthodologies employées ne sont pas les mêmes. La CRIIRAD a réalisé des prélèvements sur les terres de berges alors que Areva fait des mesures sur les sédiments de fond de rivière.

Mme STAREL observe qu'il est intéressant de pouvoir bénéficier de mesures faites par un organisme extérieur.

M. TERLISKA précise que la DREAL a la possibilité de faire appel à l'IRSN, Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire, afin de réaliser des contre-expertises.

3 - Gestion des stériles

Cette partie est présentée par Mme Isabelle BLANC-POTARD de la société AREVA. Elle présente les différentes phases du recensement.

Une remarque est faite par l'association Moine et Sèvre pour l'avenir sur les différentes zones de survol. M. COVEZ précise que le survol concerne les communes minières exclusivement, cet ordre de survol étant établi au niveau national.

Mme GAUTHIER s'interroge sur la communication faite aux propriétaires car beaucoup n'ont pas été prévenus si ce n'est que par le bulletin municipal de leur commune.

M. TERLISKA précise que toutes les données sont détaillées sur le site internet de la DREAL. Concernant l'information, il n'y a pas eu de message aux propriétaires même si les services ont réfléchi à la possibilité d'organiser des réunions publiques sur cette problématique. Des contrôles de second niveau ont été faits par l'IRSN avec l'exemple de zones issues de témoignages sur le secteur de Guérande.

M. BORD souhaite avoir des précisions sur les tâches bleues identifiées sur la carte page 4 du doc ②. Mme BLANC-POTARD indique qu'il s'agit des 172 zones investiguées au sol, identifiées grâce au survol d'hélicoptère.

L'association « Moine et Sèvre pour l'Avenir » regrette qu'une moyenne de 3 ou 4 zones ait été faite pour le village de « La Boissenotière » sur la commune de Boussay (n° de fiche 1515 : 85A-224). Cette méthodologie minimiserait le taux et fausserait les résultats. Or le kit radon a relevé ensuite des problèmes. Areva précise que les kits radon ont été envoyés dans le cadre du plan radon quelle que soit la DEAA. La Société Areva et l'ASN doivent revoir cette fiche pour apporter des réponses. L'ASN rappelle que pour chaque fiche, la DEAA est calculée en moyenne et en valeur maximale. L'estimation de la DEAA max permet de ne pas écarter des zones avec une moyenne faible mais présentant de fortes disparités.

La question de la radioactivité naturelle est abordée par Mme GAUTHIER qui souhaite une meilleure information des populations concernées. Les services de l'ASN précisent que cette discussion a déjà eu lieu les années passées. Pour le moment, la réglementation ne prévoit pas de mettre en place des contraintes d'aménagement du territoire liées à la radioactivité naturelle, comme cela peut exister en ce qui concerne le risque inondation par exemple. Il est à noter cependant qu'une cartographie radon à l'échelle communale existe sur le site de l'IRSN.

Concernant la question du stockage des stériles générés par les travaux de remédiation, Mme BLANC-POTARD indique qu'un dossier « Porter à Connaissance » est en cours de finalisation et devrait être adressé à la DREAL fin septembre 2015. M. TERLISKA précise que la DREAL est dans l'attente de sa réception pour également pouvoir répondre aux fiches travaux transmises. Mme STAREL insiste sur la nécessité de ne pas perdre de temps pour transmettre le dossier afin que les travaux aient lieu rapidement.

Il est rappelé que les stériles récupérés aux cours des travaux déjà réalisés sont stockés de manière provisoire sur le site de l'Ecarpière, en attendant l'accord de la Préfecture pour un stockage pérenne.

Une remarque est formulée sur la prise en charge des travaux. Pour les cas inférieurs à 0,3mSv/an, ils sont à la charge des propriétaires. Ces propriétaires ont néanmoins la possibilité de déposer leurs stériles à l'Ecarpière à leur frais et sans autre démarche car le taux est considéré comme faible. L'ASN précise qu'elle est favorable à une prise en charge des zones d'extension réduite présentant des débits de dose significatifs

Concernant la procédure administrative, les modifications liées au stockage des stériles ne sont, a priori, pas considérées comme substantielles. Les volumes calculés sont basés sur des estimations faites en fonction de la topographie des lieux.

M. TERLISKA ajoute qu'un arrêté préfectoral pourra être pris pour permettre l'entrée des stériles sur le site de l'Ecarpière, après passage en CODERST. L'association « Sèvre et Moine pour l'Avenir » insiste sur le fait qu'il s'agit bien là d'une autorisation de stockage pour cette seule et unique opération.

4 - Plan radon

Mme Isabelle BLANC-POTARD présente le plan radon. Le plan radon découle du recensement des stériles mais est intervenu après de la découverte du cas « Bessines » (rappel : dans ce cas, il s'agissait de résidus miniers et non de stériles). Il a pour but de détecter les fortes concentrations de radon. 600 kits radon ont été envoyés dans toute la France, pendant deux campagnes, l'une en décembre 2014 et l'autre en février 2015. A ce jour, environ 200 kits ont été retournés par les propriétaires.

Ce résultat n'est pas satisfaisant mais il s'explique par la méthodologie employée. Les propriétaires reçoivent ces kits par la poste sans information préalable. De plus, ils n'ont aucune obligation de procéder à ces analyses en retournant les kits.

L'implication des mairies est essentielle et M. BORD témoigne que certaines mairies situées au nord de la Loire ont mené une action de sensibilisation.

La société Areva ne s'oppose pas à transmettre les informations en sa possession ou à prendre part à des réunions, en tant qu'opérateur, pour que les mairies concernées puissent avoir tous les éléments pour se charger des relances.

M. le président insiste sur le fait que les particuliers n'ont aucune obligation de retour et que les libertés individuelles doivent être préservées. De ce fait, la communication de données confidentielles aux associations n'est pas envisageable.

Mme STAREL demande s'il est possible de se procurer d'autres kits afin de mener à bien ces relances. M. COVEZ précise que cela ne serait pas pris en charge par AREVA compte tenu de leur coût (environ 38€ HT/kit). Il serait nécessaire d'en référer au Ministère de l'écologie afin qu'il mobilise d'autres kits, la campagne de relance, menée par les mairies, pouvant difficilement être mise en œuvre en l'absence de kit supplémentaire.

Mme GAUTHIER souhaite exposer un cas >2500 Bq/m³, identifié en rouge sur le tableau présenté. Cette mesure a été réalisée en hiver. Une ventilation efficace a permis de baisser le taux de 20 à 30 fois pendant l'été, cependant elle s'interroge sur les mesures à venir.

M. COVEZ précise que la société AREVA est seulement chargée de faire les investigations. La discussion se poursuit au niveau national avec les pouvoirs publics, dont l'ASN, concernant la prise en charge du coût d'éventuels travaux de remédiation.

Mme GAUTHIER souhaite savoir comment obtenir des informations fiables concernant le problème du radon et les travaux à mettre en œuvre pour diminuer sa concentration dans les bâtiments. L'ASN indique que certaines informations utiles peuvent se trouver dans le « Guide scientifique et technique du bâtiment » disponible auprès du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB). *Après vérification à la suite de la réunion il s'avère que ce guide du CSTB est payant. On peut néanmoins trouver des informations intéressantes à l'adresse suivante :* http://extranet.cstb.fr/sites/radon/Pages/G%C3%A9n%C3%A9ralit%C3%A9s_Rn.aspx

5 – Projet d'alvéoles pour le stockage de boues bretonnes

M. COVEZ aborde le sujet du stockage de terres et sédiments marqués de 7 anciens sites de Bretagne sur le site de l'Ecarpière. La présentation du projet a été faite lors de la dernière CSS.

Il présente le calendrier prévisible de ce chantier. Le dossier complet devrait être envoyé aux services de la DREAL fin 2015 et les travaux auront probablement lieu pour l'été 2016.

6- Informations sur la vie du site et questions diverses

M. COVEZ annonce que dans le cadre du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs, des analyses vont être menées sur la digue du site de l'Ecarpière. Il tient à prévenir les membres de la commission que des sondages techniques auront lieu courant octobre et présente plusieurs documents (en pièce jointe au présent compte-rendu) qui détaillent la campagne d'analyse.

Une question est posée par l'association « Moine et Sèvre pour l'Avenir » sur l'état d'avancement de la centrale solaire. M. COVEZ indique que les travaux ont été effectués en 2014 et que la centrale a été mise en service le 15 octobre 2014.

La DDTM44, l'ASN et la DREAL sont venues y faire une inspection et ont constaté le respect des engagements pris lors des travaux ainsi que le respect du permis de construire.

Mme STAREL indique que la maison du mineur et des énergies a ouvert dans sa commune de Saint-Crespin sur Moine dans le but de promouvoir son histoire minière de façon positive.

M. TERLISKA informe les membres de l'organisation d'un séminaire au Ministère de l'Écologie l'objectif étant d'obtenir des retours d'expérience des membres de Commissions de Suivi de Site (CSS). Les personnes intéressées peuvent se manifester pour y participer.

L'ordre du jour est épuisé. Le président clôt la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

Le président,

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


Emmanuel AUBRY

- PJ : - Note de la CRIIRAD du 23 septembre 2015,
- Diaporama de Areva sur les sondages de la digue de l'Ecarpière.